



**Convention contre
la torture et autres peines
ou traitements cruels,
inhumains ou dégradants**

Distr. générale
12 juillet 2024
Français
Original : anglais

Comité contre la torture

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22 de la
Convention, concernant la communication n° 1053/2021* ****

Communication soumise par : H.N. (représenté par un conseil, Rebecca Ahlstrand)
Victime(s) présumée(s) : Le requérant
État partie : Suède
Date de la requête : 3 février 2021 (date de la lettre initiale)
Question(s) de fond : Expulsion vers l'Afghanistan ; risque de torture

Réuni le 19 avril 2024, le Comité, ayant été informé par les parties que la décision d'expulsion du requérant était prescrite et que le requérant avait accepté qu'on mette fin à l'examen de sa communication puisqu'il avait obtenu le statut de réfugié, a décidé de cesser l'examen de la communication n° 1053/2021.

* Adoptée par le Comité à sa soixante-dix-neuvième session (15 avril-10 mai 2024).
** Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :
Todd Buchwald, Jorge Contesse, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Maeda Naoko,
Ana Racu, Abderrazak Rouwane, Bakhtiyar Tuzmukhamedov et Peter Vedel Kessing.

